

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **du 27 février 2012- Séance n°1**

*L'an deux mil douze, vingt sept février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur DUVIVIER Pierre.*

*Étaient présents : Madame Colette ANCELLE, Monsieur Didier TESTELIN, Madame Chantal ROUSSEL, Monsieur Jean-Paul LEDAN, Monsieur Sylvain PELTIER, Madame Christelle MOREL,*

*Était excusé : Madame Christine POTDEVIN,*

*Étaient absents : Madame Fabienne BOTTIN, Monsieur Philippe LEFEBVRE, Monsieur Jean-Claude HAUTECOEUR,*

*Madame Colette ANCELLE a été élue secrétaire de séance.*

*Date de Convocation : 16/02/12 Date d'affichage : 16/02/12*

*Nbre de Conseillers : En exercice : 11 Présents : 7 Votants : 7*

*Après lecture du procès verbal de la réunion du 8 décembre 2011, le Conseil Municipal, ne faisant aucune observation, l'adopte à l'unanimité.*

### *I) Assainissement – Projet d'embauche de l'agent d'entretien*

Monsieur le Maire explique que l'entretien de la station d'épuration est assuré par lui-même, M. TESTELIN et M. PELTIER. Cette situation a permis de maintenir le prix de 2,13€/m<sup>3</sup> depuis la création du réseau d'assainissement mais il convient de réorganiser le travail en augmentant le nombre d'heures de travail de M. LECOQ pour assurer l'entretien quotidien de la station.

M. LECOQ serait employé à temps plein passant de 20 heures à 35 heures de travail hebdomadaire. Le cout de cette augmentation serait pris en charge par le budget SPAC.

Monsieur le Maire rappelle que les emprunts du budget SPAC seront finis en 2013 permettant ainsi d'absorber la moitié du cout du travail de M. LECOQ.

Pour financer l'autre moitié, Monsieur le Maire propose d'augmenter le prix de la redevance d'assainissement et d'appliquer le tarif de 2.43€/m<sup>3</sup>.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- autorise l'augmentation des heures travail de M. LECOQ de 20 à 35 heures
- autorise la prise en charge de cette augmentation par le budget SPAC
- autorise l'augmentation du prix de la redevance Assainissement à 2.43€/m<sup>3</sup> à partir de 2012

### *II) Travaux Rue des Anémones*

Monsieur le Maire précise que les travaux de voirie rue des Anémones ont dû être modifiés en raison de la proximité du réseau d'adduction d'eau.

Le coût total des travaux et des travaux complémentaires est de 4 517.29€ et seront inscrits au BP 2012.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'inscrire le montant des travaux rue des Anémones au BP 2012.

### *III) Changement du réfrigérateur de la Salle Polyvalente*

Monsieur le Maire propose de changer de changer l'actuel réfrigérateur trop petit de la Salle Polyvalente par un réfrigérateur professionnel identique à ceux de Critot ou Rocquemont. Il précise aussi que cette dépense sera financée à 65% par le SIVOS utilisant les locaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement à l'achat d'un réfrigérateur professionnel.

### *IV) Abri bus*

Monsieur le Maire précise que seront demandés des devis et que la réponse de la Direction des Routes est toujours en attente.

### *V) Questions diverses*

#### *➤ Cérémonies d'inhumation*

Madame ANCELLE fait part du décès du père de Mme POTDEVIN et de la mère de Mme HAUTECOEUR et propose d'offrir une composition florale pour ces occasions.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'achat de compositions florales.

#### *➤ Prix de location de la Salle Polyvalente*

Monsieur le Maire explique qu'à plusieurs reprises des locations ont été réservées par des habitants de la commune pour d'autres personnes ou que de la famille d'habitant de Cottévrard vient réserver en leur nom. A chaque fois le doute profite au locataire à qui est appliqué le tarif « Habitant de la commune ».

Pour éviter cette confusion, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réfléchir à une tarification unique et d'en décider à la prochaine réunion de conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.